



QUESTIONS AND ANSWERS (“QA”)

QA No.:	2
RFP #:	16170021
RFP Title:	Safe and Inclusive Cities Final Evaluation
Issue Date:	January 13, 2017
Issue by:	Randy Grant
No. of Pages:	5

DETAILS OF THIS DOCUMENT

This QA document is being issued to respond to questions submitted by Proponents seeking further clarification.

QUESTION 1:

Is the budget of 79, 000\$ inclusive of HST?

ANSWER:

The budget is exclusive of HST/Taxes

QUESTION 2:

Is it possible for you to share the Evaluation Framework associated with this programme?

ANSWER:

This is available on the DFID website: <https://devtracker.dfid.gov.uk/projects/GB-1-203205/documents>

QUESTION 3:

Pg 7 of the RFP Under Section 2.6 states that "Evaluators may not have received any project funding from the program over the program period" One of our potential team members worked as the project manager for a component of one of the funded projects; however, they have neither been involved with the project since June, 2015 nor are they any longer a part of the organization that received funding. Would this individual be deemed non compliant as an evaluator given this circumstance?

ANSWER:

Please refer to section 7.7 of the RFP on Conflict of Interest (pg 21): “In submitting a Proposal, the Proponent must avoid any real, apparent or potential conflict of interest and will declare to IDRC any such conflict of interest”

If you feel that this situation does not present any real, apparent or potential conflict of interest you can submit a statement of independence that fully explains the relationship between the proposed evaluator and the SAIC program along with a justification of why there is no risk of a conflict of interest and any mitigating strategies your team will put in place to avoid any potential conflict of interest. This will be taken into consideration in the review of your proposal.

QUESTION 4:

Can you provide an approximate number of documents to be reviewed i.e. what was the approximate number of documents reviewed for the formative evaluation for the purposes of scoping out the project?

ANSWER:

The number of documents to be reviewed would depend on the method proposed by the proponent.

QUESTION 5:

Can you provide an estimated number of interviews by groups to be involved e.g. DFID and IDRC staff, project representatives and targeted research users?

ANSWER:

The number of interviews to be conducted would depend on the method proposed by the proponent.

QUESTION 6:

Is it correct that there are no Canadian security clearance requirements? In the case that “reliability” status is required, how would clearance for team members who are not Canadian be assessed? What would the requirements be in this case?

ANSWER:

No security clearance is required.

QUESTION 7:

I am trying to obtain clarification on the above named / numbered RFP that was posted to B&S yesterday December 22.

My enquiry email bounced back as undeliverable (attached), and I cannot now find the RFP on Buyandsell.

While it showed the above title on B&S, it directed me to the solicitation shown below and attached.

I am somewhat confused and would appreciate your assistance.

ANSWER:

The corrected RFP document was posted December 23, 2016 to buyandsell.gc.ca. It is indicated as an amendment but it is the complete correct document. If any issues with locating this document or further questions on the document, please respond back to fad-ps@idrc.ca.

QUESTION 8:

Is it possible to receive a MS Word version of the RFP so that we can address each line item directly in the Mandatory Requirements grid and include in our proposal?
Having a Word version would also help with ensuring we fully address all specifications required for the submission.

ANSWER:

MS Word versions have been posted on buyandsell.gc.ca

QUESTION 9:

Your message referred to 'evaluation consultant/firm' but it appears from the RFP that the call is limited to 'firms' as it seeks financial guarantees and other information of a firm.

I am an individual consultant with Canadian nationality living in UK (a non-resident of Canada and your RFP is clearly states that a 15% withholding tax will be deducted at source). Am I eligible to respond in my individual capacity please?

ANSWER:

Yes, individuals are permitted to respond.

QUESTION 10:

Is it correct that the technical proposal should consist only of a 2 page summary (as per the table on page 14 of the RFP)?

ANSWER:

No. In the table on page 14, point 1.2 should read "Technical Proposal, including a 2-page draft work plan summarizing the proposed methodology and all requirements from the Statement of Work."

QUESTION 11:

Is it necessary for the "Lead Proponent" to be an entity? For example, if two colleagues and I would form a team, yet not belong to a specific organization (e.g. individual independent evaluators), would that be problematic i.t.o. the requirements for management of the allocated resources?

ANSWER:

Proponents do not have to be an entity but if forming a team, the contract would only be issued to one lead individual and that individual would need to be identified in the proposal

QUESTION 12:

Do the proposals have to be submitted in both languages?

ANSWER:

No. One official language will suffice.

QUESTION 13:

Do the services or products need to be supplied in both languages (reports, summaries and presentations)?

ANSWER:

The Department of International Development of the United Kingdom is IDRC's partner in this initiative therefore we require reports, summaries, and presentations to be provided in English. Please note that the majority of initiative documents are available only in English.

QUESTION 14:

For the rated requirements, do we need to provide a table for each consultant on the team or for the bidders?

ANSWER:

The table on page 14 should be completed by team, for the whole team.

QUESTION 15:

Are non-resident bidders or suppliers who do not work in Canada required to pay taxes, specifically the 15% on fees? If yes, can they be recovered at a later time?

ANSWER:

IDRC withholds 15% income taxes on fees for services rendered within Canada by a non-resident of Canada. If a non-resident supplier travels to Canada to provide services and does not apply for a waiver from the Canada Revenue Agency (CRA), IDRC withholds income taxes on the portion of fees charged for the services provided in Canada. Non-residents seeking to reclaim income taxes withheld on services provided in Canada would need to file a Canadian Income Tax return, using income tax slip T4A-NR, which IDRC provides annually in February for the previous calendar year.

QUESTION 16:

Does the conflict of interest declaration only have to be signed by the bidder, or do all consultants on the team have to sign it?

ANSWER:

Given that any team member's conflict of interest could undermine the entire team, all team members must respond to the declaration.

END OF QA - ENGLISH

QUESTIONS ET RÉPONSES (“QR”)

No de QR :	2
No de la DDP :	16170021
Titre de la DDP :	Villes sûres et inclusives – évaluation finale
Date de diffusion :	13 janvier 2017
Auteure :	Randy Grant
Nombre de pages :	4

DÉTAILS SUR CE DOCUMENT

Les présentes questions et réponses sont publiées en vue de répondre aux questions des soumissionnaires qui souhaitent obtenir des précisions.

QUESTION 1 :

Le budget de 79 000 \$ inclut-il la TVH ?

RÉPONSE :

Le budget n’inclut pas la TVH.

QUESTION 2 :

Pouvez-vous diffuser le cadre d’évaluation associé à ce programme ?

RÉPONSE :

Ce document se trouve sur le site Web du DFID : <https://devtracker.dfid.gov.uk/projects/GB-1-203205/documents>

QUESTION 3

La section 2.6 de la DDP (page 7) indique « Les membres du comité ne doivent avoir reçu aucuns fonds du programme au cours de la période visée par le descriptif ». Or l’un des membres de notre équipe potentielle a travaillé comme gestionnaire de projet pour un des volets des projets financés, toutefois, il n’a pas participé au projet depuis juin 2015 et il ne fait plus partie de l’organisation qui a reçu des fonds. Cette personne serait-elle réputée non conforme en tant que membre du comité d’évaluation ?

RÉPONSE :

Veuillez consulter la section 7.7 de la DDP sur le conflit d’intérêts (p. 21) : « En présentant une proposition, le soumissionnaire doit éviter tout conflit d’intérêts réel, apparent ou potentiel. Il déclarera au CRDI tout conflit d’intérêts de cette nature ».

Si vous estimez que la situation ne comporte aucun conflit d’intérêts réel, apparent ou potentiel, vous pouvez présenter une déclaration d’indépendance qui explique bien la relation entre l’évaluation proposée et le programme Villes sûres et inclusives assortie d’une justification de l’absence de risque de

conflit d'intérêts et des stratégies d'atténuation que votre équipe adoptera pour éviter tout conflit d'intérêts potentiel. Cela sera pris en compte dans l'examen de votre proposition.

QUESTION 4 :

Pouvez-vous indiquer le nombre approximatif de documents à examiner, c.-à-d. le nombre approximatif de documents à examiner pour l'évaluation formative afin de pouvoir établir l'ampleur du projet ?

RÉPONSE :

Le nombre de documents à examiner dépendra de la méthode proposée par le soumissionnaire.

QUESTION 5 :

Pouvez-vous fournir un nombre approximatif d'entrevues par groupes concernés, p. ex. les employés de DFID et du CRDI, des représentants des projets et des utilisateurs des extraits de recherche ?

RÉPONSE :

Le nombre d'entrevues à réaliser dépendra de la méthode proposée par le soumissionnaire.

QUESTION 6 :

Est-ce exact qu'il n'y a aucune exigence d'autorisation de sécurité ? Si la cote de sécurité est établie à « fiabilité », de quelle manière sera effectuée l'autorisation de sécurité pour les membres qui ne sont pas des Canadiens ? Quelles seraient les exigences dans un tel cas ?

RÉPONSE :

Il n'y a aucune exigence de sécurité.

QUESTION 7:

Je tente d'obtenir des éclaircissements sur la DDP susmentionnée publiée sur le site Web Achatsetventes le 22 décembre 2016.

Mon courriel de demande de renseignements est revenu sans être distribué (ci-joint) et je n'arrive pas à retrouver la DDP sur le site Achatsetventes.

Bien que le titre susmentionné se trouve sur AetV, j'ai été dirigé vers la demande indiquée ci-dessous et ci-jointe.

Je suis un peu dérouté et j'aimerais obtenir votre aide.

RÉPONSE :

La bonne DO a été publiée le 23 décembre 2016 sur le site Web Achatsetventes.gc.ca. Il est indiqué comme modification, mais il s'agit du document complet. Si vous éprouvez des difficultés à trouver ce document ou si vous avez d'autres questions à ce sujet, veuillez écrire à fad-ps@crdi.ca.

Question 8 :

Est-ce possible de recevoir la version MS Word de la DDP afin que nous puissions répondre à chaque élément directement dans le tableau des exigences obligatoires et le joindre à notre proposition ? Cela nous aiderait à répondre à toutes les exigences de la demande de propositions.

RÉPONSE :

Les versions MS Word ont été publiées sur Achatsetventes.gc.ca.

QUESTION 9 :

Votre message indique « un consultant ou une société d'experts-conseils en évaluation », toutefois, la DDP semble s'adresser uniquement aux sociétés, car on y demande des garanties financières et d'autres renseignements propres à une société.

Je suis un consultant qui possède la nationalité canadienne et qui vit au Royaume-Uni (un non-résident du Canada) et votre DDP indique clairement qu'un impôt de 15 % sera retenu à la source. Suis-je admissible en tant que consultant indépendant?

RÉPONSE :

Oui, les consultants indépendants peuvent répondre à la DDP.

QUESTION 10 :

Est-ce exact que la proposition technique devrait consister en un résumé de 2 pages (conformément au tableau de la page 14 de la DDP) ?

RÉPONSE :

Non. Le point 1.2 dans le tableau de la page 14 devrait indiquer : « La proposition technique, y inclus un plan de travail provisoire de 2 pages résumant la méthodologie proposée et toutes les exigences de l'Énoncé des travaux ».

Question 11 :

Est-ce nécessaire que le soumissionnaire principal soit une entité ? Par exemple, si deux collègues et moi formons une équipe, mais que nous n'appartenons pas à une organisation (p. ex., des évaluateurs indépendants, serait-ce un problème en regard des exigences de gestion des ressources affectées ?

RÉPONSE :

Les soumissionnaires n'ont pas à former une entité, mais s'ils forment une équipe, le contrat sera attribué à un soumissionnaire principal, qui devra être désigné dans la proposition.

QUESTION 12 :

Les propositions doivent-elles être fournies dans les deux langues ?

RÉPONSE :

Non. Une seule langue officielle suffira.

QUESTION 13 :

Faut-il fournir les services ou les produits attendus dans les deux langues (rapports, résumés, présentations) ?

RÉPONSE :

Le Department of International Development du RoyaumeUni est le partenaire du CRDI dans cette initiative donc il nous faudra que les rapports, résumés, et présentations soient fournis en anglais. Veuillez noter que la plupart des documents de l'initiative sont uniquement disponible en anglais.

QUESTION 14 :

Pour les exigences cotées, faut-il fournir un tableau par consultant chaque membre de l'équipe ou par le soumissionnaire?

RÉPONSE :

Le tableau demande à la page 14 devra être fourni par équipe, pour tout l'équipe.

QUESTION 15 :

Les soumissionnaires ou les consultants non résidents et qui ne travaillent pas au Canada doivent-ils payer des taxes, notamment celle qui correspond au 15% des honoraires? Si la réponse est positive, est-ce possible de les récupérer ensuite ?

RÉPONSE :

Le CRDI prélève 15 % d'impôt sur le revenu sur les sommes payées à des nonrésidents pour services rendus au Canada. Si un fournisseur non résident se rend au Canada afin de fournir des services et ne demande pas d'exemption à l'Agence du revenu du Canada, le CRDI prélèvera de l'impôt sur le revenu sur la partie des sommes exigées pour la prestation des services au Canada. Les nonrésidents qui souhaitent récupérer l'impôt sur le revenu prélevé à l'égard de services rendus au Canada devront faire une déclaration de revenus au Canada, au moyen du feuillet d'impôt T4ANR que le CRDI produit chaque année en février pour l'année civile précédente.

QUESTION 16 :

La déclaration de conflits d'intérêts est-elle seulement fournie par le soumissionnaire ou par tous les consultants de l'équipe?

RÉPONSE :

Vu qu'un conflit d'intérêt de n'importe quel membre de l'équipe pourra discréditer tout l'équipe, tous les membres de l'équipe doivent répondre à la déclaration.

FIN DE LA SECTION QR - FRANÇAIS
